

Participants :

La réunion s'est déroulée en présence des 18 participants suivants :

- Ecole :
 - Mme Florelle Bergeon – Directrice et Présidente du Conseil
 - Mme Nour Benjelloun – Enseignante
 - Mme Jennifer Da Ines - Enseignante
 - Mme Mélissa Ducarre – Enseignante
 - Mme Florence Gonnet – Enseignante
 - Mme Sarah Marcillaud – Enseignante
 - Mme Eva Simonneau – Enseignante
 - Mme Amélie Toure – Enseignante
- Mairie :
 - M. Christophe Haudrechy – Elu
- Représentants des parents d'élèves :
 - Mme Alexandra Barbat – Suppléante PEEP
 - Mme Jennifer Bardout Sanson – Titulaire FCPE
 - Mme Solène Bechkri – Titulaire PEEP
 - Mme Laëtitia Domingues – Titulaire PEEP
 - Mme Ines Donascimento – Titulaire PEEP
 - Mme Sarah Hadda Ghellal – Suppléante PEEP
 - Mme Chloé Langagne – Titulaire FCPE
 - Mme Laura Ollivier – Titulaire PEEP
 - M. Baïdy Sall – Titulaire FCPE

Sont excusées :

- Mme Ducasse, IEN
- Mme Bennouas, enseignante
- Mme Saint Jean, enseignante

1 – Bilan de la rentrée scolaire – Madame Bergeon

La rentrée s'est bien passée.

Une 9^{ème} classe a été ouverte :

Intervention de Madame Gonnet : la classe a été repeinte cet été, 2 grands tableaux et une subvention matériel exceptionnelle a été reçue – Nous remercions la mairie.

Madame Gonnet, remercie également chaleureusement les parents d'élèves pour les différents jeux dont ils ont fait don à la classe

Remerciements à Madame Mélanie Dhuez pour la gestion de ce projet d'aménagement de classe.

L'école accueille 3 nouvelles enseignantes sur l'école. Bienvenue aux nouvelles enseignantes : Mmes Gonnet, Ducarre et Saint-Jean

Les effectifs :

Classe	Petite Section	Moyenne Section	Grande section	Total
1	30	-	-	30
2	12	15	-	27
3	29	-	-	29
4	-	-	26	26
5	-	30	-	30
6	-	-	26	26
7	-	-	26	26
8	-	29	-	29
9	11	-	15	26
Total	82	74	93	249

Soit un effectif total de l'école s'élevant à 249 élèves.

2 - Elections des représentants de parents d'élèves – Madame Bergeon

Au titre des élections de parents d'élèves 2023/2024, nous avons relevés 440 parents inscrits sur la liste électorale dont 349 votants soit un taux de participation atteignant 79,32%.

Il en ressort : 5 sièges PEEP et 4 sièges FCPE.

3 – Vote du règlement de l'école – Madame Bergeon

Le règlement n'a pas fait l'objet de modifications par rapport à l'année dernière.

Discussion collective : il faut intégrer la nouvelle classe 9 dans le règlement. De même, l'accueil pour les classes 2 et 9 qui entrent via la petite cour doit être modifié.

Madame Bergeon fait remarquer que la porte latérale n'est plus ouverte le midi en l'absence d'agent et ce à des fins de sécurité, cette porte ne ferme pas automatiquement.

L'ensemble des participants s'accorde sur l'introduction de ces ajustements au règlement actuel.

Le règlement de l'école est voté à l'unanimité.

4 – Activité pédagogique complémentaire (« APC ») et évaluation des élèves

4.1 - APC – Madame Marcillaud

Les APC ont lieu sur le temps de la pause méridienne de 11H45 à 12H30 ou de 12h50 à 13h35 , soit une durée de 45min.

L'objet des APC est de la prise en charge des enfants en petits groupes pour permettre de travailler des points spécifiques. Tel que les exemples suivants :

- Avoir les élèves en petits groupes pour encourager les enfants qui ne parlent pas beaucoup ;
- Faire un projet de classe en petits groupes ;
- En période 1, évaluation des GS en passation individuelle pour évaluer l'oralité ;

- Faire travailler une compétence particulière en mélangeant les élèves de différentes classes.

Les élèves peuvent être pris en charge par un enseignant différent de celui de leur classe.

L'autorisation préalable des parents est obligatoire et la liste des enfants est envoyée en amont pour organiser le passage des enfants à la cantine lors de la pause méridienne.

Les parents peuvent demander un retour à leur enseignante.

Madame Bechkri demande comment sont organisées les APC et quel est le nombre de séances par enfant ?

Réponse des enseignantes : Les apprentissages sont séquentiels, il est possible de faire passer différents élèves sur plusieurs séquences. Il n'y a donc pas de nombre de séances prédéfini.

Madame Marcillaud précise que l'APC, anciennement APE a évolué car il n'est plus réservé aux enfants en difficultés et permet donc comme déjà expliqué de faire travailler les enfants en petit groupe.

4.2 – Evaluations – Madame Bergeon

L'école repart sur un cahier numérique kidoo. Les enseignantes prennent en photo les réussites significatives des élèves pour constituer le carnet de réussite.

Ce carnet est rendu en fin d'année pour permettre aux parents de voir l'évolution de leur enfant.

Le recours à Kidoo n'a pas été voté à l'unanimité du fait de son utilisation contraignante pour uploader les photos car chaque classe ne dispose que d'une seule tablette. Il faudrait avoir plus de tablettes pour permettre aux élèves de prendre en photo leurs réussites et les attacher à la compétence associée de manière autonome.

A ce jour cela n'est pas possible, il faudrait un remplissage au quotidien de l'application mais difficilement gérable donc fait de manière périodique.

Kidoo a tout de même été repris pour éviter le cahier manuel malgré sa non-conformité dans son utilisation actuelle aux attentes de l'éducation nationale concernant une évaluation au fil de l'eau.

Seules les réussites sont chargées, ce qui n'a pas été réussi ne peut être formulé qu'oralement aux parents.

Monsieur Sall demande si une alternative à Kidoo est envisageable.

Réponse des enseignantes :

Pas d'alternatives à Kidoo actuellement mais cela peut être revu . Antérieurement un carnet papier difficilement gérable et non lisible était utilisé puis un système de carnet numérique avec vignettes de couleurs pour montrer les réussites a été essayé mais ce système ne permettait qu'une évaluation binaire réussit/non réussit et non une progression.

Le carnet de réussite doit être un outil de l'enfant et pas seulement des parents et de l'enseignant mais il est difficile à gérer de manière autonome par les élèves.

Madame Toure rappelle que Kidoo est payant à hauteur de 25€ par année et par classe.

Madame Marcillaud ajoute que la difficulté principale est la gestion des photos. Les enseignantes se sont dotées sur le budget OCCE d'une tablette par classe (modèle Galaxy A8 de Samsung), mais en réalité la prise des photos est effectuée par l'enseignante avec son téléphone personnel, puis les

photos sont téléchargées toujours par les enseignantes sur Kidoo une fois rentrée chez elles car en l'absence de réseau wifi, la synchronisation nécessaire au chargement des photos n'est pas possible à l'école.

Kidoo constitue donc une gestion chronophage et compliquée. Il faudrait 7 tablettes par classe pour permettre aux enfants d'évaluer en sous-groupe leur travail en autonomie.

Madame Bergeon indique qu'un groupe de travail est mené au niveau de la circonscription pour réfléchir au sujet de l'élaboration « du carnet de mes réussites » et les moyens employés pour le réaliser.

Puis Madame Benjelloun prend la parole pour expliquer que les grandes sections vont passer l'évaluation « pour une entrée sécurisée au cp ». Il s'agit d'une évaluation individuelle effectuée au niveau national concernant : la compréhension, l'étude des sons, la numération...

Cette évaluation est passée en novembre pour permettre aux enseignantes d'identifier au plus tôt les difficultés et travailler dès janvier sur les points à renforcer.

Les parents recevront un courrier et devront renseigner un questionnaire médical qui sera remis au médecin scolaire.

Les parents ne recevront pas les résultats des évaluations sauf pour les enfants en très grande difficulté. Ils peuvent néanmoins demander un retour aux enseignantes.

5. L'OCCE

5.1 – Présentation générale – Madame Bergeon

L'OCCE est la coopérative nationale des enseignants. Pour les Yvelines, il existe l'OCCE générale 78 à partir de laquelle découle des sous-coopératives dont L'OCCE Kergomard. L'OCCE 78 et l'OCCE Kergomard revêtent toutes deux la forme légale d'association à but non lucratif relevant de la loi 1901.

L'OCCE Kergomard en tant que « sous-groupe » de l'OCCE 78 doit :

- Etablir un bilan financier annuel à envoyer à l'OCCE 78 ;
- Tenir des conseils de coopérative périodiques afin de faire un état des comptes et se projeter sur les besoins des classes, les sorties, financement des cars...

Les conseils de coopérative ont lieu à chaque période scolaire. A ce jour, 3 conseils ont déjà été tenus.

La composition de l'OCCE kergomard est la suivante :

- Madame Bergeon – Présidente
- Madame Simonneau – Trésorière
- Madame Toure – Mandataire, en charge de la tenue de compte, de la carte bancaire et du chéquier (signature)
- L'ensemble des enseignantes – Membres

Les dons faits par les parents des élèves de chaque classe sont rassemblés dans une cagnotte globale.

Merci aux familles pour les dons qui ont été importants cette année.

Chaque enseignante dispose d'un budget annuel de 700€ par classe (dont 100€ pour Noël)

Chaque enseignante achète ce qu'elle veut dans le cadre de l'organisation OCCE 78. Les enseignantes ne sont pas censées faire des achats pour pallier les manquements de matériels financés par la

municipalité mais par exception il est admis que le matériel entrant dans un projet pédagogique (tablette, matériel récréatif...) puisse être acquis via le budget de la coopérative.

Les besoins extraordinaires sont présentés en conseil (ex : transformation du coin écriture MS de la classe 3 en coin marchande pour les PS, besoin de bibliothèque, besoin de matériel pour les élèves à besoins particuliers...)

Monsieur Sall demande si les achats ont l'obligation de passer par une centrale d'achat spécifique.

Madame Bergeon répond que l'association est libre d'effectuer ses achats dans le lieu de vente de son choix. Un justificatif facture est suffisant.

L'OCCE peut faire des virements et avances, puis un cahier justificatif est fourni pour justifier les dépenses. En cas de dépassement l'OCCE rembourse, en cas de surplus alors le montant est rendu à l'OCCE. Tous les achats sont validés par l'ensemble des membres.

Exemples de dépenses effectuées en début d'année et validée par le conseil : renouvellement du matériel pour la cour de récréation (~2000€ financés par les dons) : ballons, trottinettes..., renouvellement du matériel de sport (e.g mini rugby).

Madame Bergeon remarque qu'il faudra également financer des solutions de rangement e.g filet de rangement pour les 30 nouveaux ballons (assez coûteux).

Monsieur Haudrechy commente qu'une réflexion côté crèche a été menée concernant l'acquisition de matériel d'occasion, Bourse aux vélos, Yoti (reconditionne les jouets). Est-ce que cela a été envisagé au niveau de l'école ?

Réponse des enseignantes : les dons des parents sont utilisés pour financer le gros matériel car il faut du matériel robuste et neuf pour que cela dure plus longtemps et de la quantité également pour que les jeux tournent plus et durent. L'école a également recours aux dons des parents. La classe 9 a notamment reçus beaucoup de dons de jouets.

5.2 – Budget de l'OCCE – Madame Toure [passage à revoir avec les chiffres de Madame Toure]

Madame Toure présente les comptes de la coopérative en sa qualité de mandataire :

Le compte rendu financier a été envoyé à l'OCCE 78 avant le 30 sept 23. Les parents peuvent venir consulter les comptes.

5.2.1 - Bilan 2022/2023 :

Recettes	Dépenses
<ul style="list-style-type: none">○ photos individuelles : 4305€ (30% des ventes sont reversées à l'OCCE Kergo soit un bénéfice de 1291€)○ photos de groupe : 1705€ (30% des ventes sont reversées à l'OCCE Kergo soit un bénéfice de 732€)○ subvention ville de Houilles : 3316,01€○ Participations volontaires des familles : 3614€○ Kermesse : 1300€○ Subvention ville de houille 3313€○ Subvention ville projet Sers-toi 1600€○ Bourse aux jouets : 158€○ Recette activités éducatives (porte clés, ...) : 3732€	<ul style="list-style-type: none">○ Activités éducatives : 700€/classe○ Matériels et sorties : 17858€○ Photographe : 4719€○ Liseuse numérique/imprimante..○ Charges courantes/sacem○ Adhésion OCCE et assurance : 503€ (qui passera à 600€ en 2023/2024 avec la nouvelle classe)

Le solde de l'année 2022/2023 est bénéficiaire pour un montant de 5968,24€

5.2.2 - Budget 2023/2024

Merci aux parents qui ont été généreux lors de la campagne de dons de la rentrée : 5620€ (vs 3614€ en N-1).

Madame Bechkri propose que soit mentionné sur le prochain appel à dons aux parents les dépenses ayant pu être financées par les dons afin de rendre plus concret l'OCCE pour les parents et maintenir ce niveau d'engagement.

Pour cette année, des dépenses ont été engagées pour du matériel (sac en tissu, pâte à modeler, matériel récréatif et régie d'avance de chaque classe (400€ pour Noël), achat de liseuse Boukinou...).

Des frais de tenue de compte et 595€ adhésion OCCE et assurance ont également été engagés.

Il n'y a pas encore eu de dépenses liées aux sorties scolaires, les projets de sorties n'ayant pas encore été actés.

La classe de Madame Toure et de Madame Marcillaud sortiront le 12 décembre avec le bus de la Mairie au musée fournaise de Chatou pour voir le musée à travers l'impressionnisme.

Le solde de l'OCCE à ce jour est bénéficiaire pour un montant de 6151,26€.

Madame Bergeon rappelle que l'OCCE sera également financée cette année par la vente de chocolat en partenariat avec Jeff De Bruges, la vente de photos, les ventes de la chorale et la kermesse.

Les chocolats remplacent les fabrications manuelles d'objets personnalisés faites en projet pédagogique. Madame Bergeon explique ce choix par le souhait de ne plus coopérer avec Initiatives, (l'enseigne utilisée pour les sacs en toile) qui n'a pas été commerciale, et également par le fait que tous les parents ne commandaient pas l'objet personnalisé (hors Initiatives) et certains enfants n'avaient pas de création à faire lors du projet pédagogique contrairement à d'autres qui avaient beaucoup de productions. Sur les chocolats l'OCCE récupère ~30%.

Monsieur Salle remonte que des parents considèrent qu'ils sont sollicités et préfèrent faire une participation directe sur l'OCCE. Il est également fait mention des abonnements école des loisirs.

Ce à quoi Madame Bergeon rappelle que l'école publique si elle est gratuite, l'OCCE a besoin de fond pour financer les activités des enfants et que les différents canaux de collecte de fonds restent optionnels. Concernant les abonnements, Madame Bergeon précise qu'ils n'entrent pas dans le financement de l'OCCE mais qu'il s'agit d'un choix de l'école de faire revenir les livres dans les familles. Il est souligné à nouveau que cela est une proposition, libre à chacun d'y souscrire dans la mesure de ses moyens.

6 - Evènements de l'école et de l'OCCE

- 13/10/23 : Photos individuelles
- Les dates des sorties, autre que celles mentionnées au point 5.2 ci-dessus, n'ont pas encore été fixées car les enseignantes essaient de privilégier l'usage du car de la ville. Pour mémoire, la ville met à disposition de l'ensemble des écoles de la ville un car avec son chauffeur.

- Courant décembre toutes les classes iront à la maison de retraite des belles vues pour chanter des chants de Noël et prendre un gouter avec les pensionnaires.
- 22/12/23 : Noël – les classes se réunissent dans la salle de motricité pour chanter des chants de Noël et rencontrer le père Noël. Les enfants retournent ensuite dans les classes pour partager un goûter et découvrir les cadeaux au pied de l'arbre. A noter, l'école recherche un père Noël. L'OCCE devra procéder au rachat d'un nouveau costume.
- 9/03/24 : Chorale
- 5/04/24 : Carnaval
- 25/05/24 : fête de l'OCCE et spectacle de l'école. A noter, la réunion du comité des fêtes doit être reprogrammée et tous les parents pourront y participer. Les membres de l'OCCE sont satisfaites du nombre de parents inscrits au comité des fêtes.
- 3/06/24 au 28/06/24 : Eveil aquatique pour les GS
- Rugby reconduit, les dates ne sont pas encore connues.
- 22/06/24 : accueil des nouveaux, les fédérations de parents d'élèves pourront faire une intervention

7 – Sécurité à l'école – Madame Bergeon

7.1 – exercices d'évacuation

Depuis le début de l'année 2 exercices d'évacuation ont été effectués.

Lors du 1^{er} exercice (29/09/2023), les enseignantes ont été prévenues. Les temps d'évacuation enregistrés sont les suivants :

- Entrée 1 : 53sec
- Entrée 2 : 1min47
- Entrée 3 (étage) : 2min34

Le 2^{ème} exercice de sécurité a eu lieu lors de la commission sécurité du 10/10/2023 et les enseignantes n'ont pas été prévenues.

Le temps réalisé pour l'entrée 3 a été de 2min40 soit 6 secondes de plus seulement.

7.2 – PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Un PPMS aura lieu sur une date mystère (pour les parents mais connue de l'équipe enseignante)avec un scénario d'intrusion : jeu du chat qui entre dans l'école et miaule partout. Les enfants sont des souris qui se cachent.

Monsieur Sall demande : est-ce qu'il y a un PPMS avec les 3 écoles comme elles communiquent ?

Réponse de Madame Bergeon : une chaîne d'appels téléphonique entre Buisson/Brejeat/Kergomard est prévue dans le scénario « risques majeurs ». Cela n'est pas prévu dans le scénario intrusion mais avec les téléphones personnels il y a un code « le chat arrive/le chat est là ». Aucune certitude ne peut être émise sur la possibilité de se prévenir en cas de réelle intrusion.

Concernant un PPMS commun maternelle/élémentaire, cela n'est pas envisageable dans la mesure où en élémentaire il n'est pas possible de faire le scénario du chat car les enfants vont le prendre comme un jeu. La sensibilisation est différente et donc le PPMS doit être adapté à l'âge des enfants.

Madame Bergeon rappelle ensuite que les portes battantes qui relient les écoles afin de pouvoir évacuer rapidement (portes coupes feu) restent ouvertes et permettent donc de passer d'un groupe scolaire à l'autre en cas d'intrusion.

Les enseignantes soulignent que ces exercices sont positifs et qu'elles ont pu observer la préparation des enfants lors du confinement qui leur a été imposé l'année dernière par suite des émeutes. Les enfants sont restés calmes et disciplinés en confinement. En comparaison, l'école est moins préparée sur l'intrusion qui est un protocole plus compliqué.

Dans le cadre du scénario confinement, Madame Bergeon explique qu'elle dispose d'une corne de brume permettant de se signaler mais quid de son utilisation en cas d'intrusion ?

7.3 – Demande de mise en sécurité de la porte latérale de l'école

Madame Bergeon énonce qu'une demande a été effectuée auprès de la municipalité pour automatiser la porte latérale qui ne se referme pas automatiquement après la sortie des parents et crée un risque pour les enfants qui peuvent donc l'ouvrir et sortir seuls de l'école. Cette demande de sécurisation et automatisation porte sur une fermeture automatique. Il convient de réfléchir à une solution pour éviter que les enfants ne puissent sortir seuls.

Question de Monsieur Haudrechy : comment cela fonctionne dans les autres écoles ? à vérifier

8. Questions diverses :

8.1 - Accueil d'élèves aux dortoirs

20 enfants dorment dans une salle d'activité – installation de lits banettes par les ATSEM – **UN GRAND MERCI aux ATSEM.**

Quid du ménage de cette salle ? Le dortoir est lavé une fois par semaine mais la salle d'activité a du passage et a besoin d'être nettoyée plus souvent.

Les PS des classes de doubles niveaux sont là-bas.

Madame Bergeon confirme que la problématique de dortoir supplémentaires existe toujours et risque de rester ainsi du fait de l'absence de salle supplémentaire.

8.2 - Hygiène des locaux

Madame Bergeon a envoyé une demande à la municipalité pour avoir un renfort d'ATSEM ou d'agent d'entretien.

Réponse de la mairie apportée par Monsieur Haudrechy : cela n'est pas possible à 17H d'obtenir un renfort d'ATSEM les jours d'écoles car ça ne rentre pas dans leurs horaires. Pour les mercredis, il est possible de missionner des agents d'entretien de l'espace BKK pour nettoyer tous les locaux de Kergomard.

Réponse de Madame Bergeon : Kergomard est une grande école et les ATSEM ne peuvent pas laver les espaces communs. Il y a un besoin urgent de ménage 2 fois par semaine. Il faut des agents d'entretien qui viennent le soir et recentrer le travail des ATSEM sur les classes.

Un autre problème d'hygiène des locaux est l'absence de livraison des produits d'entretien depuis octobre. Les ATSEM lavent à l'eau ce qui n'est pas satisfaisant.

8.3 - Problème de température à l'étage

Le chauffage n'est pas fonctionnel dans l'école à ce jour sauf dans les classes rattachées au bâtiment de l'école P.Brejeat (classes 6,7 et 8) .

Le dysfonctionnement de l'étage est dû au chauffage au sol rattaché à une sonde placée à l'extérieur du bâtiment qui n'envoie pas les informations et pas de solutions.

Réponse de Monsieur Haudrechy : Les services techniques sont sur le coup.

Madame Bergeon rappelle qu'en été, le problème inverse est survenu. La classe 5 est la plus chaude et les classes de l'étage sont insupportables.

Merci pour les climatiseurs et merci à la municipalité pour la réactivité. Merci aux parents ayant prêtés du matériel.

Monsieur Haudrechy commente : il n'est pas possible de lancer des travaux de rénovation car le bâtiment est ancien mais il faut rechercher des solutions techniques pour régler ce problème de chauffage.

8.4 – Les AESH de l'école

Madame Bergeon rappelle que l'école a 3 AESH et accueille 3 élèves en situation de handicap notifié par la MDPH. Il manque actuellement 36H sur l'école soit l'équivalent d'1 AESH et ½ non mutualisée.

8.5 - Matériel numérique

Merci à la mairie pour l'installation

numérique (ENI). Elle a été installée dans la classe de Mme Marcillaud qui en faisait la demande depuis plusieurs années. Le test est en cours et l'ENI est utilisé de manière quotidienne.

Madame Bergeon espère que toutes les classes de maternelles pourront être équipées comme cela a été fait par la mairie en classe élémentaire pendant les vacances de la Toussaint en TNI.

Madame Bergeon a envoyé un email à la mairie, pour un autre matériel dans la classe 3. Il s'agit d'un tapis EDU-actif avec un vidéoprojecteur au plafond qui projette. La société qui produit ce tableau accepte de prêter le matériel pour que Kergomard soit école ambassadrice. L'accord de la mairie est nécessaire pour permettre son installation. Madame Bergeon devra ensuite s'engager à faire un retour mensuel de l'utilisation qui en est faite par les enfants (différents packs : langues, compréhension... interaction sur un tapis pour valider les apprentissages).

Madame Bergeon informe qu'en cas de validation par la Mairie, la société viendra le 22 novembre 2023 pour l'installation. La présence d'un technicien de la Mairie sera nécessaire pour le positionner. Il faudra ensuite requérir l'accord des parents d'élèves de la classe 3 pour le test (droits à l'image : prises de vues et vidéos).

Le prêt envisagé serait pour une durée de 6 mois renouvelable sans obligation d'achat. Si cela fonctionne, d'autres salles pourraient être équipées. La salle de motricité dispose par exemple d'une belle hauteur sous plafond mais il est difficile de créer la pénombre pour la projection.

8.6 – Aménagement pour le rangement du matériel des 2 cours de récréation

Madame Bergeon réitère le besoin urgent de rangements pour le matériel dans la cour. Les enseignantes soulignent le problème rencontré avec le City qui est utilisé par l'élémentaire lors de la pause méridienne. Elles ont pu constater une dégradation accentuée du matériel du fait de la mauvaise utilisation et non adaptation du matériel à des enfants plus âgés (perte des ballons de baskets, casse des trottinettes...).

Le besoin est également urgent pour le matériel de la petite cour qui est dans le cabanon.

Monsieur Haudrechy confirme que Madame Marin de la Mairie doit venir évaluer le besoin pour proposer des solutions.

8.7 – Aménagement de la salle des maitres et salle des ATSEM

Madame Bergeon réitère l'attente des enseignantes et des ATSEM pour l'aménagement de leurs salles.

Une solution a été envisagée avec Madame Marin pour une cuisine intégrée. Il faut également revoir l'espace pour permettre aux ATSEM de ranger leurs affaires et d'avoir des casiers plus fonctionnels, ainsi qu'un coin repos.

Concernant la salle des maitres à réaménager, Madame Bergeon rappelle que cette salle a été vidée de ses meubles il y a 6 ans et que la municipalité devait réfléchir à son aménagement. Cela devient urgent d'avoir une salle adaptée avec un coin informatique dédié.

Les enseignantes vont envoyer une proposition d'aménagement.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été développés et les participants n'ayant pas de nouvelles questions, la session du conseil d'école s'est terminée à 21H03.

Florelle Bergeon

Présidente du conseil d'école

Ecole maternelle
PAULINE KERGOMARD
5 rue Ferdinand Buisson
78800 Houilles
tel : 01.39.14.38.02